



Compagnie Commune de Réassurance
des Etats Membres de la Conférence
Interafricaine des Marchés d'Assurances



RAPPORT ANNUEL 2018

www.cica-re.com



Compagnie Commune de Réassurance
des Etats Membres de la Conférence
Interafricaine des Marchés d'Assurances

RAPPORT ANNUEL 2018

LES PRINCIPAUX INDICATEURS

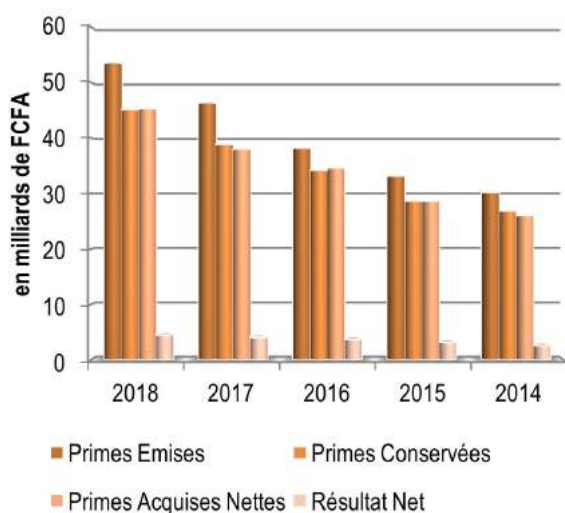
		2018	2017	2016	2015	2014
EXPLOITATION	PRIMES EMISES	53 536	46 337	38 229	33 190	30 270
	PRIMES CONSERVEES	45 110	38 884	34 193	28 667	26 889
	PRIMES ACQUISES NETTES	45 249	38 035	34 649	28 659	26 099
	RESULTAT NET	4 567	4 114	3 781	3 240	2 656
STRUCTURE FINANCIERE	FONDS PROPRES	47 344	42 137	39 243	36 582	34 146
	TOTAL DE L'ACTIF	112 961	90 531	82 648	79 896	75 892

Chiffres en Millions de francs CFA

RATING

AM Best	GCR
<ul style="list-style-type: none"> Financial Strength Rating (FSR) Issuer Credit Rating (ICR) <p>B bb+</p>	<ul style="list-style-type: none"> National (zone CIMA) International <p>AA BB+</p>

Exploitation



Structure financière

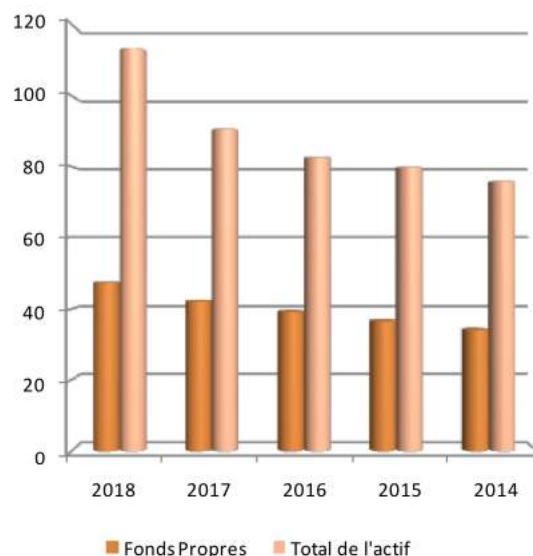


TABLE DES MATIERES

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL	9
II. LES OPERATIONS.....	11
A. LES PRODUITS	11
1. Le Chiffre d'Affaires	11
2. Les Provisions de Primes (chiffres en milliers de FCFA)	14
3. Les Autres Produits	14
B. LES CHARGES	14
1. Les Charges de Sinistres.....	14
2. Les Commissions	16
3. Les Autres Charges.....	16
4. Le Ratio Combiné.....	16
C. LA RETENTION ET LA RETROCESSION	17
D. LES RESULTATS.....	19
1. Les Résultats Techniques	19
2. Le Résultat Net de l'Exercice	20
3. L'Affectation du Résultat Net.....	20
III. LES PERSPECTIVES	21
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	23
RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	30
ANNEXES	32
RESOLUTIONS	40
ÉCHOS DE LA 37^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	42

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2018



Mme Prisca Raymonda AMAHEBA KOHO NLEND

Présidente du Conseil d'Administration
Administrateur Représentant l'Etat du GABON



Mamadou DEME

Administrateur Représentant
l'Etat du Sénégal
Directeur des assurances
du Sénégal



Bassary TOURE

Administrateur Représentant
la BOAD
Vice-Président de la BOAD



Karim DIARASSOUBA

Administrateur Représentant
l'Etat de Côte d'Ivoire
Directeur des assurances
de la Côte d'Ivoire



Abel Blaise EZO'O ENGOLO

Administrateur Représentant
l'Etat du Cameroun
Directeur des assurances
du Cameroun



**Ahmadou Abdoulaye
DIALLO**

Administrateur Représentant
le groupe FSA et CHANAS
Assurances
Directeur Général de FSA



Moussa DIAW

Administrateur Représentant
le groupe « AUTRES
SOCIÉTÉS d'ASSURANCES »
Directeur Général de SENRE



Mamou OUEDRAOGO

Administrateur Représentant
l'Etat du Burkina-Faso
Directrice des Assurances
du Burkina-Faso



Roger Boa JOHNSON

Administrateur Représentant
les privés ivoiriens
Directeur Général AXA
Côte d'Ivoire



Odon Bolarinwa KOUPAKI

Administrateur Représentant le
groupe d'Etats: BENIN et CONGO
Directeur des Assurances
du BENIN



**Jules Anicet
BACKY**

Administrateur Représentant
le groupe d'Etats:
RCA, MALI, NIGER
Directeur des Assurances
de RCA



Haroune MAHAMAT ISSAKHA

Administrateur Représentant le
groupe d'Etats: TCHAD - CONGO

DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 2018



Jean-Baptiste N. KOUAME

Directeur Général



Abdias SABA

Directeur Général Adjoint



AVANT PROPOS

Le trente cinquième rapport annuel présente l'exercice comptable 2018, décrit les conditions dans lesquelles la Compagnie a évolué et indique les perspectives de développement.

Le chiffre d'affaires 2018 s'établit à 53,536 milliards de FCFA et connaît une hausse de 15,54% par rapport à l'exercice précédent.

Les affaires réalisées en zone CIMA représentent 45,17% du chiffre d'affaires global 2018 contre 50,63% en 2017.

Les cessions légales représentent 17,63% (18,66% en 2017) du chiffre d'affaires et enregistrent une baisse de 1,03 point par rapport à l'exercice précédent. Les conventionnelles qui, l'exercice écoulé, représentaient 81,34% du chiffre d'affaires, s'élèvent en 2018 à 82,37% toutes zones confondues en valeur relative, et enregistrent une hausse de 16,99%.

Le total du bilan s'élève à 112,961 milliards de FCFA contre 90,531 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 22,430 milliards de FCFA en valeur absolue et de 25,01% en valeur relative.

Les résultats techniques des Acceptations brutes atteignent 16,487 milliards de FCFA. Le bénéfice de l'exercice, après déduction des frais généraux et amortissements, et sous l'effet des profits et pertes hors exploitation, s'élève à 4,567 milliards de FCFA contre 4,114 milliards de FCFA en 2017. Il représente 14,38% du capital libéré.

Ce rapport, dans une première partie, décrit le contexte économique et l'environnement commercial au cours de l'exercice 2018.

Dans une deuxième partie, sous le titre "les opérations", l'exploitation est analysée.

Le rapport donne, en conclusion, un aperçu sur les perspectives de la Compagnie au cours des prochains exercices.

I LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

L'activité de la compagnie s'est déroulée dans un contexte économique mondial marqué par une croissance au taux de 3,7 % en 2018, diversement ressentie dans les principales régions du monde.

Aux Etats-Unis, le taux de croissance s'établit à 2,9% en 2018 contre 2,2% en 2017, en raison de la vigueur de la demande et des conditions financières toujours favorables malgré le durcissement attendu de la politique monétaire.

Après une embellie en 2017 (+2,4 %), la croissance dans la zone Euro s'est établie à 2 % en 2018 en lien avec le ralentissement de la croissance en Allemagne (1,5 % en 2018 contre 2,5 % en 2017) du fait, entre autres, de la perturbation de la production automobile.

La croissance des pays émergents et en développement d'Asie est restée soutenue de l'ordre de 6,3 % en dépit d'un léger fléchissement de l'activité en Chine du fait notamment des tensions commerciales avec les Etats Unis et du durcissement de la réglementation financière. En revanche, la croissance de l'économie indienne est demeurée forte et s'est établie à 7,3 % en 2018 soutenue par la vigueur de la demande intérieure et le maintien à un niveau faible des cours de pétrole.

En Afrique subsaharienne, la croissance s'est établie à 3,1 % en 2018, reflétant pour l'essentiel une reprise de la croissance en Afrique du Sud et dans une moindre mesure au Nigéria.

Dans l'UEMOA, le dynamisme de l'activité économique amorcé depuis 2012 s'est poursuivi en 2018 avec un taux de croissance de 6,6% porté par une bonne performance de tous les secteurs (agriculture, commerce, transport et communication).

Les taux d'inflation sont en moyenne annuelle à 1 % en 2018 contre 2 % en 2017 en lien avec le bon approvisionnement des marchés en produits alimentaires de grande consommation.

Les finances publiques se sont caractérisées par une baisse du déficit global, hors dons et du déficit global dons compris. Les recettes totales ont progressé de

10,3 % pour représenter 18,6 % du PIB contre 18,3 % en 2017. Cette progression résulte d'un accroissement des recettes fiscales de 12,2 % en évolution avec l'élargissement de l'assiette fiscale, du renforcement des centrales et à la lutte contre la fraude ainsi que l'interconnexion des régions.

En 2018, **la situation extérieure** de l'UEMOA a été caractérisée par un solde global excédentaire de FCFA 1 142,5 milliards après un excédent de FCFA 304,1 milliards en 2017 en relation avec l'amélioration des entrées nettes de capitaux au titre des comptes de capital et financier. Le déficit du compte courant s'est accru en valeur de 10,2% en raison de la détérioration de la balance des biens liée à la hausse des prix du pétrole. Le déficit commercial s'est accru en raison d'une progression des importations (+8,3 %) plus importante que celle des exportations (+4,3 %).

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2018, comparée à celle à fin décembre 2017 est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et des créances intérieures.

La croissance de la CEMAC est redevenue plus de 1,8 % en 2018 après deux années consécutives de récession (-0,2 % en 2017 et -0,1 % en 2016) en liaison avec une nette amélioration de la production pétrolière et la bonne tenue de l'activité dans les branches industries manufacturières et services marchands. Cette reprise est tirée par le secteur tertiaire avec un apport positif à la croissance (1,4 point).

Sur le plan de l'évolution des prix à la consommation, le taux d'inflation annuel moyen de la sous-région est réparti à la hausse pour se situer à 2,1 % après 0,9 % en 2017 en dessous de la norme communautaire.

Du côté des finances publiques, la gestion budgétaire a été marquée en 2018 par la poursuite de la résorption du déficit budgétaire, base engagement hors dons, revenu à 1,5% du PIB contre 4,1% du PIB en 2017 suite à la hausse de la production pétrolière et aux mesures de consolidation budgétaire mises en place avec le FMI.



Dans le domaine des échanges avec l'extérieur, le déficit de transactions courantes, transferts publics exclus, de la CMAC a poursuivi sa résorption en 2018 pour revenir à 3,1 % du PIB après 7,0 % du PIB en 2017. Cette performance est à mettre en liaison avec la forte amélioration de l'excédent commercial de 74,4 % en dépit d'une détérioration de 12,3 % du déficit de la balance des services.

La situation monétaire s'est raffermie en 2018. Elle a connu une croissance positive des avoirs extérieurs nets, des crédits à l'économie et de la masse monétaire en liaison avec la reprise de l'activité économique. La situation monétaire est contrastée et marquée par un recul des avoirs extérieurs nets du système bancaire, une baisse des crédits à l'économie, un accroissement des créances nettes sur les Etats et une réduction de la masse monétaire.

Dans la zone CIMA, la restauration progressive de la confiance dans l'industrie des assurances a pour corollaire une croissance des souscriptions. Les estimations de primes émises en 2018 s'établissent à 1 255,20 milliards de FCFA contre 1 164,73 milliards de FCFA en 2017 soit

une croissance de 7,77 % en lien avec l'assainissement du marché à travers le contrôle ciblé des sociétés et le règlement relativement diligent des sinistres.

La croissance des affaires Non Vie est demeurée régulière passant de 786,81 milliards en 2017 à 834,68 milliards de FCFA en 2018, soit une progression de 6,18 %. En revanche, dans la branche Vie, la croissance est restée vigoureuse avec des émissions de prime qui s'établissent à 420,5 milliards de FCFA en 2018 contre 378,61 milliards de FCFA en 2017 soit une progression de 11,06 % en réaction aux incitations diverses mises en œuvre à la suite des Etats généraux de l'assurance vie (défiscalisation des primes, indemnités de fin de carrière...).

Le marché de la réassurance demeure caractérisé par des mesures protectionnistes dans bon nombre de pays africains ainsi que par une concurrence de plus en plus marquée sur certains marchés comme ceux de la zone CIMA.

C'est dans cet environnement ci-dessus décrit, très contrasté que la Compagnie a exercé ses activités.

II LES OPERATIONS

A. LES PRODUITS

1. LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires brut toutes branches confondues s'est élevé à 53,536 milliards de FCFA contre 46,337 milliards de FCFA en 2017, en hausse de 7,199 milliards de FCFA , soit 15,54%.

La progression du chiffre d'affaires provient entre autres de la hausse des souscriptions Non Vie et Vie, notamment les acceptations suivantes:

- Cessions légales Vie: de FCFA 1,909 milliards en 2017 à FCFA 2,157 milliards en 2018 ;
- Conventiionnelles Traités Vie CIMA: de FCFA 1,848 millions en 2017 à FCFA 2,167 milliards en 2018 ;
- Cessions légales Non Vie: de FCFA 6,735 milliards en 2017 à FCFA 7,282 milliards en 2018;
- Facultatives Non-vie CIMA: de FCFA 7,333 milliards en 2017 à 8,497 milliards en 2018
- Facultatives Non-vie Hors CIMA Afrique: de FCFA 4,162 milliards en 2017 à 4,198 milliards en 2018
- Traités Non Vie hors CIMA Hors Afrique: de FCFA 8,349 milliards en 2017 à FCFA 15,095 milliards en 2018 ;
- Facultatives Non-vie Hors CIMA Hors Afrique: de FCFA 3,385 milliards en 2017 à 4,648 milliards en 2018.

Cependant, cette hausse a été atténuée par la régression des souscriptions Non Vie et Vie des zones suivantes:

- Facultatives Vie CIMA: de FCFA 1,432 milliards en 2017 à FCFA 0,962 milliards en 2018 ;
- Traités conventionnels Vie Hors CIMA Afrique: de FCFA 2,213 milliards en 2017 à FCFA 1,323 milliards en 2018;
- Traités conventionnels Non Vie CIMA: de FCFA 4,200 milliards en 2017 à FCFA 3,119 milliards en 2018;
- Traités Non Vie Hors CIMA Afrique: de FCFA 4,763 milliards en 2017 à FCFA 3,986 milliards en 2018.

La figure ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires par exercice comptable.

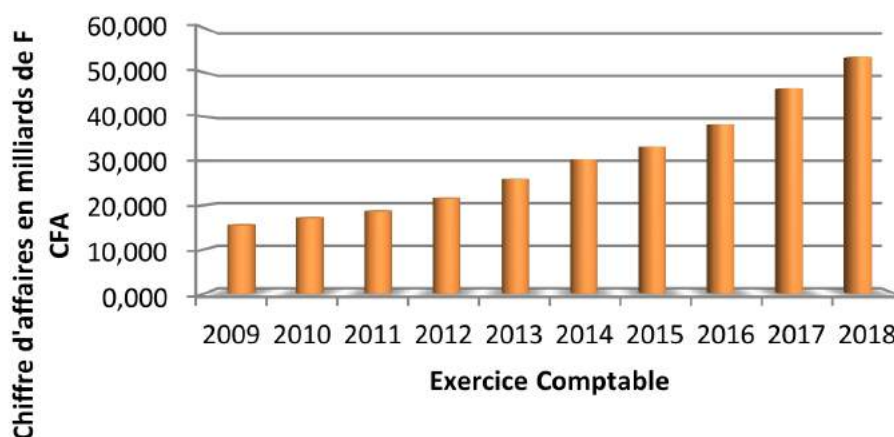


Figure 1. Evolution du chiffre d'affaires par exercice comptable

a) Répartition du chiffre d'affaires par centre de production

Quatre centres de production animent l'activité de la Compagnie: le Bureau Régional d'Abidjan, le Bureau Régional de Douala, la Succursale de Tunis et le Siège.

CENTRE DE PRODUCTION	2017		2018		Variation % 2018 - 2017	
	Montant	%	Montant	%		
BUREAU REGIONAL DE DOUALA	5 611,48	12,11	7 446,71	13,91	32,71	
BUREAU REGIONAL D'ABIDJAN	13 559,48	29,26	13 608,20	25,42	0,36	
SUCCURSALE DE TUNIS			1 737,16	3,24	NA	
SIEGE LOME	Non Vie	19 756,54	42,64	24 033,32	44,89	21,65
	Vie	7 409,07	15,99	6 710,57	12,53	-9,43
	TOTAL SIEGE	27 165,61	58,63	30 743,89	57,43	13,17
TOTAL	46 336,57	100,00	53 535,96	100,00	15,54	

Tableau 1. Répartition du chiffre d'affaires par centre de production (les chiffres sont en millions de F CFA)

Le Bureau Régional de Douala: a enregistré en 2018 une production de 7, 446,71 milliards de FCFA contre 5, 611 milliards de FCFA en 2017 en hausse de 32,71%, et représente 13,91% du chiffre d'affaires total de la Compagnie.

Le Bureau Régional d'Abidjan: le chiffre d'affaires généré par ce centre de production s'est établi en 2018 à 13,608 milliards de FCFA contre 13,559 milliards FCFA en 2017, soit 25,42% du chiffre d'affaires total de la Compagnie.

La Succursale de Tunis: le chiffre d'affaires réalisé par la Succursale s'établit à 1,737 milliards et représente 3,24% du chiffre d'affaires total.

Le Siège: le chiffre d'affaires réalisé par le siège s'établit à 30,743 milliards de FCFA dont 6,711 milliards de FCFA pour la Vie et 24,033 milliards de FCFA au titre de la Non Vie. Il est globalement en hausse de 13,17% et contribue à hauteur de 57,43% au chiffre d'affaires global 2018.

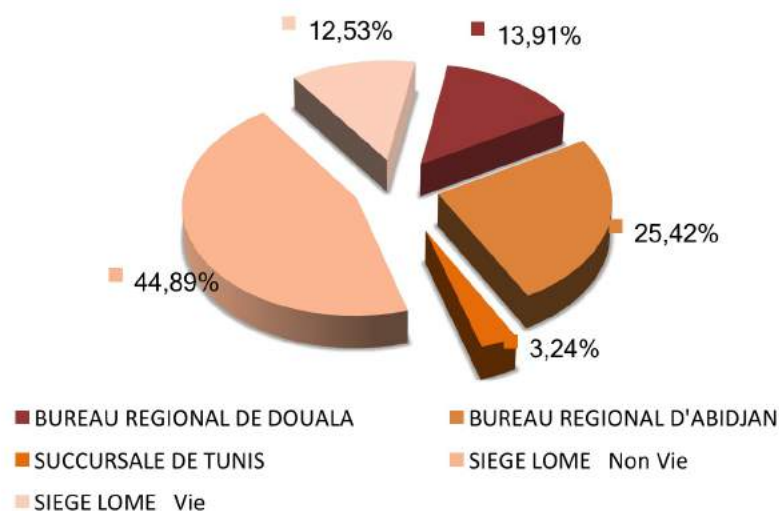


Figure 2. Répartition du chiffre d'affaires 2018 par centre de production

b) Le chiffre d'affaires par branche

Au cours de l'exercice sous revue, s'agissant de l'activité Non Vie, les branches Incendie, Risques Annexes et Risques Techniques restent dominantes dans le chiffre d'affaires auquel elles ont contribué à hauteur de 20,008 milliards de FCFA soit 52,32% du chiffre d'affaires global, la branche Risques Agricoles suit avec 10,216 milliards FCFA et représente 19,08% du montant total des primes. La production des branches Automobile et Accident est de 4,875 milliards et représente 9,11% du chiffre d'affaires total. Les primes générées par les branches Transport-Aviation représentent 6,92% de la production totale.

Quant aux acceptations de la branche Vie, elles s'élèvent à 6,711 milliards de FCFA soit 12,53% du chiffre d'affaires de la Compagnie.

On constate que la plupart des branches enregistrent une hausse de leur chiffre d'affaires sauf la branche Vie qui connaît une baisse de -9,43%, qui s'explique essentiellement par la baisse constatée sur les affaires traités conventionnels Hors CIMA Afrique due à la restructuration du portefeuille maladie de cette zone

Branche	2017		2018		Variation % 2018 - 2017
	Montant	%	Montant	%	
Incendie - RA-RT	26 054	56,23	28 030	52,36	7,59%
Transport Aviation Energie	3 536	7,63	3 705	6,92	4,80%
Auto-RCD-AT Accident	4 093	8,83	4 875	9,11	19,09%
Risques Agricoles	5245	11,32	10 216	19,08	94,77%
Total NON-Vie	38 927	84,01	46 825	87,47	20,29%
VIE	7 409	15,99	6 711	12,53	-9,43%
Total Général	46 337	100,00	53 536	100,00	15,54%

Tableau 2. Chiffre d'affaires 2018 par branche (en millions de F CFA)

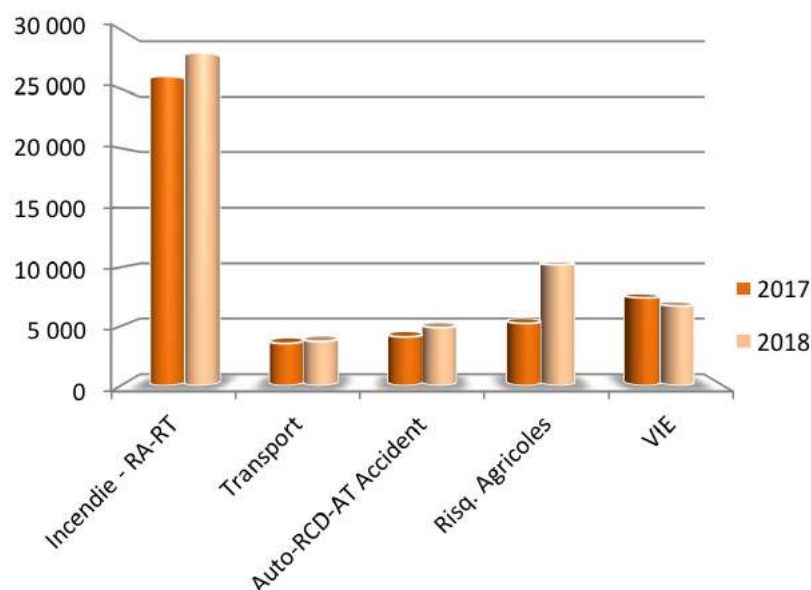


Figure 3. Chiffre d'affaires 2018 par branche d'assurance

2. LES PROVISIONS DE PRIMES

Elles comprennent:

Provisions mathématiques de la branche Vie	3 349 380
Provisions de primes des branches élémentaires (Non Vie)	5 552 385
TOTAL	8 901 765

les chiffres sont en milliers de F CFA

contre 8 578 213 FCFA au 31 décembre 2017, soit une hausse de 3,77%.

3. LES AUTRES PRODUITS

Ils se composent comme suit:

Intérêts bancaires	827 128
Intérêts des prêts et autres placements	767 750
Intérêts sur dépôts espèces	413 055
TOTAL	2 007 932

les chiffres sont en milliers de F CFA

contre 2. 087 605 au 31 décembre 2017 soit une baisse de 3,82 %.

Les autres produits représentent 3,61% du chiffre d'affaires et permettent d'amortir 33,77% des frais généraux.

B. LES CHARGES

1. LES CHARGES DE SINISTRES

Les charges de sinistres sont composées des sinistres payés et de la variation des provisions de sinistres à la clôture (+) et à l'ouverture (-).

a) Les sinistres payés

Ils s'élèvent à FCFA 24,276 milliards au 31 décembre 2018 contre 22,241 milliards au 31 décembre 2017, en hausse de FCFA 2,035 milliards soit 9,15%.

Les rétrocessionnaires ont participé aux sinistres payés en 2018 pour FCFA 3,155 milliards soit 13,00% contre 3,085 milliards en 2017. Il est à noter qu'un montant de FCFA 8,513 milliards demeurent à la charge des rétrocessionnaires au titre des sinistres en suspens (Vie et Non Vie) à fin 2018.

b) Les provisions de sinistres à payer au 31 décembre 2017

Les provisions de sinistres à payer sont évaluées à FCFA 30,621 milliards contre 29,640 milliards au 31 décembre 2016. Ces provisions ont été estimées selon les méthodes actuarielles.

Elles se ventilent en:

Provisions SAP Vie	1 336 170
Provisions SAP Non Vie	30 840 908
TOTAL	32 177 078

les chiffres sont en milliers de F CFA

Sous l'influence de la variation des provisions de sinistres à payer, les sinistres de compétence de l'exercice 2018 s'établissent à FCFA 25,684 milliards contre 24,879 milliards en 2017 en légère hausse de 3,24%. Les rétrocessionnaires participent à la charge de sinistre de compétence pour FCFA 2,538 milliards soit 9,88% du montant global des sinistres de compétence.

On note que les provisions en monnaie convertie au 31/12/2017 de FCFA 30,621 milliards ont été reprises en 2017 pour un montant de 30,769 milliards soit une variation de FCFA +0,148 milliards imputable à l'évolution du taux de change au 31/12/2018. En effet, dans le concept de la comptabilité pluri monétaires utilisée par la CICA-RE et par la plupart des réassureurs internationaux, les provisions en monnaies originales au 31/12/N sont converties au cours en vigueur au 31/12/N alors que les reprises de ces provisions en monnaies originales sont converties au cours en vigueur au 31/12/N+1.

c) Les ratios charges de sinistres sur primes acquises (S/P) par branche

BRANCHES	PRIMES ACQUISES 2018	CHARGES DE SINISTRES 2018	TAUX S/P en % 2018	TAUX S/P en % 2017
Incendie RA RT	27 482 343	15 080 313	54,87	66,65
Transports	3 560 189	948 874	26,65	46,83
Auto RCD AT Accidents	4 879 224	3 366 689	69,00	(9,24)
Risques Agricoles	10 123 249	4 237 201	41,86	39,31
TOTAL NON-VIE	46 045 005	23 633 077	51,33	56,69
VIE	7 230 525	2 050 563	28,36	53,30
TOTAL GENERAL	53 275 530	25 683 640	48,21	56,26

Tableau 3. Primes acquises et S/P par branche d'assurance (les chiffres sont en milliers de F CFA)

On constate que le ratio de sinistralité passe à 48,21% en 2018 contre 56,26% en 2017. Cette baisse constatée de la sinistralité est la résultante directe de la survenance de moins de sinistres importants en 2018 et de la bonne tenue du portefeuille Hors CIMA en 2018.

Le tableau et le graphique ci-après comparent les charges de sinistres et les primes acquises en 2015 et en 2016

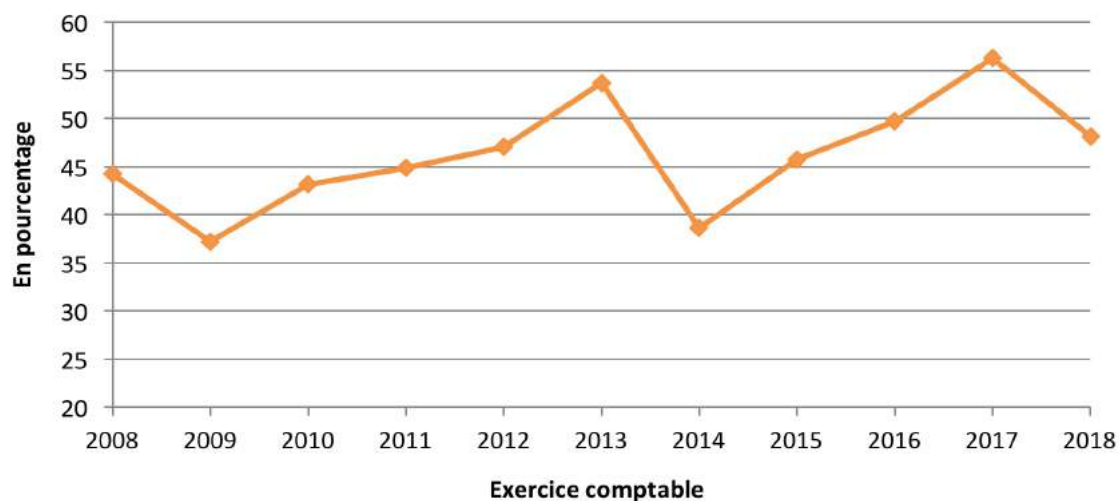


Figure 4. Evolution du ratio S/P de 2009 à 2018

La figure 4 montre que le ratio S/P de la compagnie a régressé, entre 2017 et 2018, de façon maîtrisée avec un minimum de 37,21% et un maximum de 56,26%, induisant une sinistralité moyenne sur les dix dernières années de 46,45%.

2. LES COMMISSIONS

Les Commissions Vie et Non Vie s'élèvent à FCFA 11,105 milliards au 31 décembre 2018 contre 10,339 milliards au 31 décembre 2017. Elles représentent en moyenne 20,74% du chiffre d'affaires en 2018 contre 22,31% en 2017. La contribution des rétrocessionnaires aux charges de commissions a atteint FCFA 369,485 millions soit 3,33% des commissions totales.

3. LES AUTRES CHARGES

Les autres charges de l'exercice 2018 s'élèvent à FCFA 6,669 milliards soit 12,46% du chiffre d'affaires 2018 contre 5,616 milliards en 2017 représentant 12,12% du chiffre d'affaires en 2017. Les autres charges hors dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à FCFA 5,943 milliards soit 87,61% des prévisions budgétaires de FCFA 6,384 milliards, s'analysant en une économie de 441 millions de FCFA .

4. LE RATIO COMBINÉ

Le ratio combiné, exprimé en pourcentage des primes acquises, mesure la rentabilité opérationnelle des assureurs et réassureurs. Si ce ratio est supérieur à 100%, le réassureur est techniquement en perte avant le profit réalisé par ses placements. Il s'agit en fait d'un ratio qui tient compte de la sinistralité, des dépenses administratives et des autres frais de gestion. Il est plus pertinent pour les branches Non Vie.

	2017	2018	Variation
Frais de gestion *	4 067 318	5 096 029	1 028 711
Commissions et courtages	9 084 636	9 831 229	746 592
Charges de sinistres	21 906 814	23 633 077	1 726 263
Charges totales	35 058 768	38 560 335	3 501 567
Primes acquises	38 644 102	46 045 005	7 400 903
Ratio Combiné	90,72%	83,74%	-6,98%

*Hors frais financiers et dotations aux amortissements et provisions

Tableau 4. Ratio Combiné 2017 - 2018 (chiffres en milliers de FCFA)

Le ratio combiné de la CICA-RE, en Non Vie s'élève en 2018 à 83,74% contre 90,72% en 2017, accusant une amélioration de 6,98 points liée au bon comportement de la sinistralité et une réduction du taux des commissions de cette année.

C. LA RETENTION ET LA RETROCESSION

L'analyse de la rétention et de la rétrocession porte sur les exercices de souscription 2014, 2015, 2016 et 2017 dont les résultats sont connus. Les primes globales rétrocédées par la CICA-RE en 2017 sont de FCFA 7,128 milliards contre 4,663 milliards en 2016, soit une hausse de 52,86%. Ainsi, le pourcentage des primes rétrocédées par rapport aux primes acceptées passe de 12,26% en 2016 à 13,60% en 2017.

Dans le détail:

- la rétrocession CIMA passe de 2,07% des primes acceptées en 2016 à 0,82% en 2017.
- la rétrocession Hors CIMA passe de 10,19 % des primes acceptées en 2016 à 12,78 % en 2017.

En conséquence, les primes globales (CIMA et Hors CIMA), retenues dans la zone CIMA par la CICA-RE, se chiffrent par rapport aux primes acceptées, à:

- 88,54 % soit 26,912 milliards de FCFA en 2014;
- 88,30 % soit 27,506 milliards de FCFA en 2015 ;
- 89,81 % soit 34,152 milliards de FCFA en 2016 ;
- 87,22% soit 45,699 milliards de FCFA en 2017.

Les diagrammes et le tableau qui suivent font le point de la répartition des primes acceptées par exercice de souscription en rétrocession d'une année à l'autre.

EXERCICE DE SOUSCRIPTION	MONTANTS				POURCENTAGE			
	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
A- PRIMES ACCEPTEES	30 167	32 929	36 513	52 395	100,00	100,00	100,00	100,00
B- RETROCESSION	3 955	4 245	4 663	7 128	13,01	13,63	12,26	13,60
B1. RETROCESSION CIMA	470	599	786	432	1,55	1,92	2,07	0,82
B2. RETROCESSION HORS CIMA	3 485	3 646	3 877	6 696	11,46	11,70	10,19	12,78
Hors CIMA sans échange	2 100	1 845	1 314	1 773	60,25	50,60	33,89	26,47
Hors CIMA avec échange	1 385	1 801	2 563	4 923	39,75	49,40	66,11	73,53
C- RETENTION NETTE CICA-RE (A-B)	26 442	26 907	33 366	45 267	86,99	86,37	87,74	86,40
D- RETENTION DANS LES PAYS CIMA (A-B2)	26 912	27 506	34 152	45 699	88,54	88,30	89,81	87,22

Tableau 5. Rétention et Rétrocession 2014-2017 (les chiffres sont en millions de F CFA)

Rétention-Rétrocession

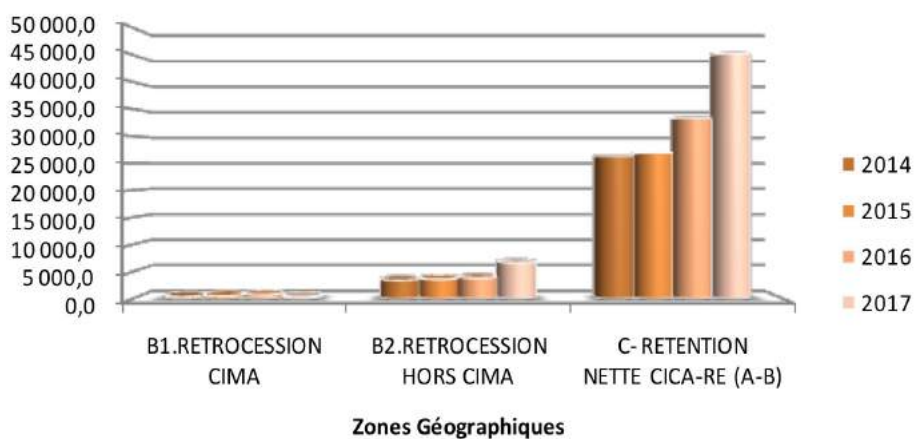


Figure 5. Histogramme rétention et rétrocession

Rétention-Rétrocession 2017

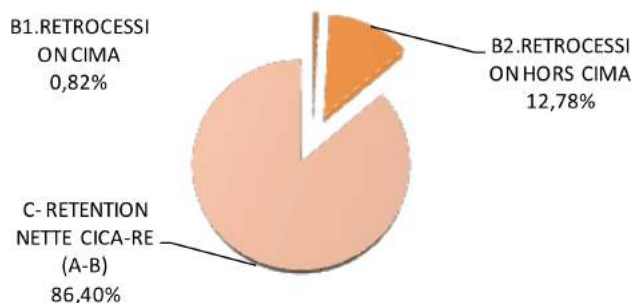


Figure 6. Rétention et rétrocession

EXERCICES COMPTABLES	2014	2015	2016	2017	2018
Primes acquises rétrocédées	3 563	4 481	3 846	6 186	8 026
Part dans les charges de sinistres	-417	2 043	2 647	5 949	2 538
Commissions	122	243	159	389	369
Résultat rétrocession	3 859	2 195	840	-152	5 119

Tableau 6 Résultat de la rétrocession de 2014 à 2018 (les chiffres sont en millions de F CFA)

Les primes acquises rétrocédées en 2018 sont en hausse de 29,74% par rapport à l'exercice 2017. Cette hausse résulte d'une part de la progression du chiffre d'affaires, de la mise en place d'un nouveau programme de rétrocession pour la protection des risques agricoles d'autre part

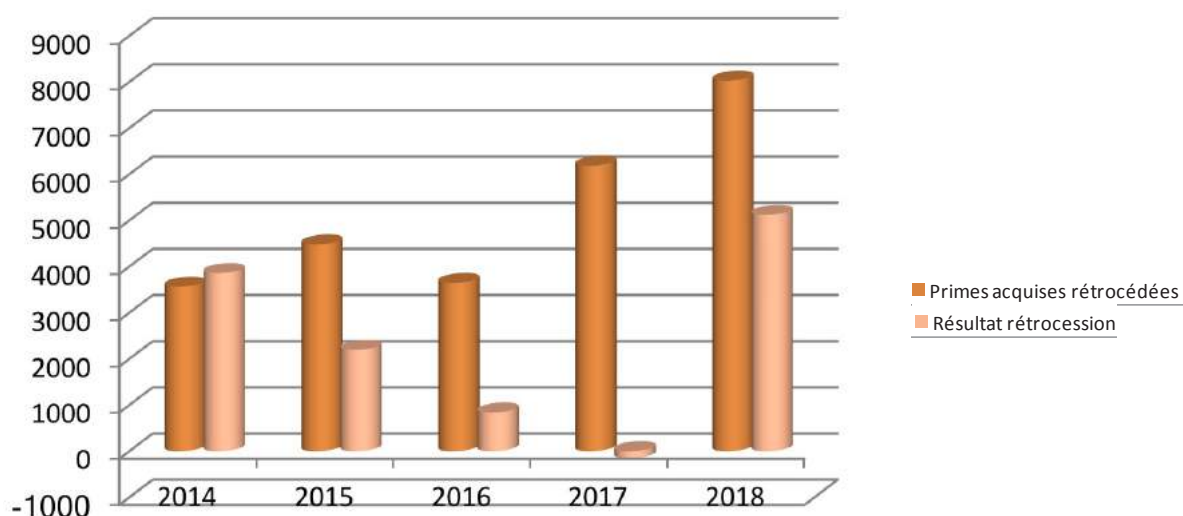


Figure 7. Primes acquises et résultats des rétrocessionnaires de 2014 à 2018

D. LES RESULTATS

1. LES RESULTATS TECHNIQUES

L'exploitation technique de l'exercice 2018 est résumée ci-dessous. Il ressort de ces comptes un résultat technique net de FCFA 11,368 milliards qui s'analyse comme suit:

L'ACCEPTATION (chiffres en milliers de FCFA)

ELEMENTS	NON VIE	VIE	TOTAL
Primes acquises	46 045 005	7 230 525	53 275 530
Sinistres de Compétence	-23 633 077	-2 050 563	-25 683 640
Commissions	-9 831 229	-1 273 805	-11 105 034
Résultat Technique	12 580 700	3 906 156	16 486 856

LA RETROCESSION (chiffres en milliers de FCFA)

ELEMENTS	NON VIE	VIE	TOTAL
Primes acquises	-7 084 055	-942 151	-8 026 206
Sinistres de Compétence	2 195 373	342 555	2 537 928
Commissions	146 785	222 700	369 485
Résultat Technique	-4 741 897	-376 895	-5 118 793
Résultat Technique Net	7 838 802	3 529 261	11 368 063

Tableau 7. Compte d'exploitation simplifié

2. LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Le résultat d'exploitation générale de l'exercice 2018 est bénéficiaire de FCFA 6,707 milliards. Sous l'effet des profits et des pertes hors exploitation, l'exercice 2018 se solde par un bénéfice de FCFA 4,567 milliards contre 4,114 milliards en 2017. Le résultat net de l'exercice 2018 représente 8,53% du chiffre d'affaires. La rentabilité du capital libéré est ainsi assurée à concurrence de 14,38% en 2018.

EVOLUTION DU RESULTAT NET

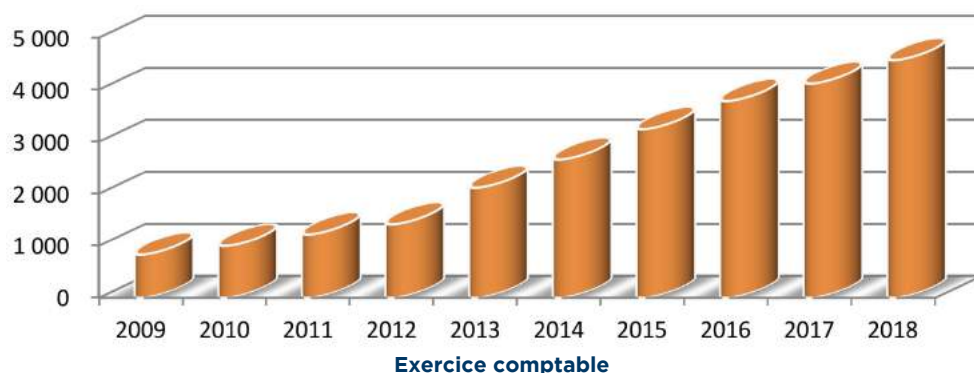


Figure 8. Evolution du résultat net 2008 -2017

3. L'AFFECTATION DU RESULTAT NET

Le résultat net de l'exercice 2018 s'élève à FCFA 4 567 176 119

Le plan stratégique de développement révisé pour la période 2015-2020 prévoit la distribution des dividendes à hauteur de 25% à 50% des bénéfices annuels. En conséquence, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat net comme suit:

Réserve Légale (1/10 du bénéfice de l'exercice)	456 717 612 FCFA
Réserve facultative	2 713 458 507 FCFA
Bénéfice à distribuer	1 397 000 000 FCFA
TOTAL (Résultat Net)	4 567 176 119 FCFA

Les dividendes à distribuer correspondent à un montant total de FCFA soit 30,59% du bénéfice réalisé en 2018. Le dividende par action est fixé à 44 000 FCFA .

III LES PERSPECTIVES

La remise en cause du multilatéralisme par certains pays, matérialisé par la montée en puissance du protectionnisme, les tensions commerciales entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires commerciaux (Chine, UE), ainsi que le renforcement du dollar américain réduirait la croissance économique mondiale qui devrait s'établir à 3,3 % en 2019 contre 3,7 % en 2018.

Les prévisions macro-économiques pour l'Afrique établissent une croissance de 4%. L'Afrique du Nord devrait progresser de 1,6 points de pourcentage soit 4 %. Toutefois, ces prévisions sont assombries par la montée des incertitudes et la dégradation de perspectives internationales porteuses de risques importants de forte volatilité des prix susceptibles d'exercer des effets négatifs sur les pays d'Afrique subsaharienne.

En effet, l'Afrique de l'Est reste la région la plus dynamique et devrait connaître une croissance de 5,9 % en 2019 et 6,1 % en 2020. Entre 2010 et 2018, la croissance s'est établie en moyenne à près de 6 %. En plus des tensions commerciales évoquées ci-dessus, les risques de renchérissement du coût de la dette et des conditions météorologiques extrêmes en raison des changements climatiques et l'instabilité politique constitueraient des menaces.

Dans les pays de l'UEMOA, la dynamique de l'activité économique dans l'Union devrait se poursuivre avec un taux de croissance de 7 %. La Côte d'Ivoire, le Bénin et le Burkina Faso devraient maintenir une croissance supérieure à 7 % en 2020 tandis que les autres pays maintiendraient un taux supérieur à 5 % selon le Comité de convergence de la zone Franc.

Les principales menaces qui pèsent sur ces prévisions sont notamment la persistance de crise sécuritaire dans la zone du Sahel et le risque phytosanitaire lié à la cheville légionnaire d'autonomie.

Dans les pays de la CEMAC, les perspectives macro-économiques pour l'année 2019 et 2020 sont globalement favorables. La croissance économique poursuit son redressement pour s'établir à 3,1 % en 2019 et à 3,8 % en 2020 en liaison avec le dynamisme des activités pétrolières au Congo et au Tchad couplé avec celui des activités gazières au Cameroun et au Congo.

Toutefois, quelques risques sont à redouter notamment:

- La persistance des tensions sécuritaires dans les bassins du Tchad et de la Centrafrique ainsi que la crise socio-politique dans les régions Nord-Ouest du Cameroun qui pourraient impacter négativement la production et la mobilisation des recettes fiscales et douanières ;
- Une faible consolidation budgétaire dans certains Etats membres avec comme corollaire une mobilisation insuffisante des recettes fiscales, une détérioration des soldes budgétaires et des tensions sur les masses salariales et le paiement du service de la dette ;
- La poursuite du durcissement des conditions financières mondiales qui pourrait renchérir davantage le coût du refinancement de la dette.
- Sur le plan professionnel, la mise en œuvre de la réforme sur le capital social minimum des compagnies d'assurance devrait conduire à l'avènement d'entités d'assurances financièrement viables, mais aussi, et très certainement, à une recomposition de la géographie du capital social, à des fusions et fusions-absorptions d'entreprises, voire des transferts de portefeuille avec sans doute des conséquences non encore mesurables pour les réassureurs opérant dans la zone CIMA.



Les perspectives d'une meilleure application par tous les acteurs des dispositions de l'article 308 du code des assurances relatives à la domiciliation des risques, la prise en compte progressive du régulateur régional de la nécessité du paiement des Primes Minimum de Dépôt (PMD) et des primes des affaires facultatives dans l'intérêt des assurés et bénéficiaires des contrats pourraient impacter positivement les bilans de sociétés d'assurances opérant dans la zone.

En ce qui concerne la CICA-RE, le réassureur communautaire, la libération attendue d'une part significative de l'augmentation du capital par les actionnaires traditionnels et de nouveaux investisseurs sont de nature à conforter son assise financière et à renforcer ses ratios prudentiels. L'aboutissement prochain de la filialisation de son bureau de contact de Nairobi lui permettra d'offrir de meilleures prestations à ses cédantes de l'Afrique de l'Est, mais aussi, de tirer profit des retombées assurantielles de la croissance économique de cette partie de l'Afrique.

La Succursale de Tunisie, qui a pris ses marques en 2018 en matière de souscription d'affaires, dotée désormais des effectifs nécessaires pourra intensifier ses activités dans son marché tout en espérant l'aboutissement heureux des démarches en cours pour remédier aux difficultés rencontrées dans le transfert des primes liées aux affaires libyennes.

S'agissant de la cession légale au premier franc au taux de 5 % qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020, les travaux en cours, en relation avec le marché, devraient permettre une application fructueuse de la mesure sur les plans du renforcement de la coopération avec les acteurs du marché (assureurs et réassureurs), de la conservation de l'épargne dans la zone et de la consolidation de la position de la compagnie sur le marché.

Par ailleurs, les actions engagées visant au renforcement du cadre de gestion de risque (ERM) et à la détermination du Capital économique augurent de bonnes perspectives quant à l'amélioration de sa notation financière et de son développement, permettant ainsi à la compagnie de se conformer aux standards internationaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux actionnaires de la CICA-RE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur:

- l'audit des états financiers annuels de la CICA-RE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les autres informations prévues par la loi.

I. AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la CICA-RE, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes explicatives aux états financiers. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 112 962 millions de F CFA, un résultat bénéficiaire de 4 567 millions de F CFA et des capitaux propres de 53 892 millions de F CFA.

À notre avis, les états financiers annuels au 31 décembre 2018 joints au présent rapport, sont, dans tous leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables applicables dans le secteur de la réassurance.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et celles qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités d'éthiques qui nous incombent.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus significatifs lors de l'audit des états financiers de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
<p>1. Détermination des provisions techniques</p> <p>La proportion des provisions techniques par rapport au chiffre d'affaires et l'historique des sinistres en tenant compte de son environnement économique et sectoriel est un indicateur significatif d'appréciation de la solidité et de la capacité d'une compagnie de réassurance à faire face à ces engagements de couverture immédiats et futurs.</p> <p>Les provisions techniques s'élèvent au 31 décembre 2018 à un montant de 41 079 millions FCFA pour un total de bilan de 112 962 millions FCFA , soit 36% du total bilan.</p> <p>Les provisions techniques sont destinées à la prise en charge des sinistres dans le temps. Ces provisions techniques doivent être couvertes par des actifs inscrits au bilan de la Compagnie.</p> <p>La bonne évaluation des provisions techniques permet à la compagnie de réassurance de couvrir les engagements souscrits dans les traités de réassurance et autres engagements résultant des Facultatifs.</p> <p>Une sous estimation de ces provisions exposerait la Compagnie à des difficultés de règlements des sinistres, impacterait sa capacité à poursuivre son exploitation et porterait atteinte à son image.</p> <p>L'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie requiert de la part des personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'utilisation d'hypothèses et de jugements significatifs ainsi que la mise œuvre de techniques statistiques et actuarielles complexes.</p> <p>L'audit des provisions techniques est ainsi considéré comme un point clé de l'audit, eu égard à l'importance des montants en jeu.</p>	<p>Travaux d'audit</p> <p>Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie en analysant de manière spécifique le modèle d'évaluation, les données statistiques et actuarielles ainsi que les hypothèses clés utilisées par la Direction.</p> <p>Nos diligences comprennent:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques, 2. l'examen critique du modèle d'évaluation utilisé par la Direction afin de nous assurer que les provisions techniques ont été évaluées selon la méthode statistique conformément aux règles et méthodes comptables de la CICA-RE, 3. la validation des hypothèses et techniques statistiques et actuarielles utilisées pour déterminer les montants des provisions techniques pour les branches Vie et Non-Vie, 4. Nous avons fait appel à notre actuaire pour recalculer les montants déterminés par la Direction, 5. Nous avons mis à l'épreuve la détermination des: <ul style="list-style-type: none"> • Provisions pour sinistres en suspens, • Provisions pour sinistres survenues mais non encore déclarés (Provisions IBNR), • Provisions pour sinistres à payer, • La charge de sinistre de compétence. 6. Nous avons circularisé les cédantes pour nous assurer de l'exhaustivité des sinistres survenues et déclarés, 7. Nous avons circularisé les récessionnaires pour rapprocher nos comptes et déterminer l'impact de leurs positions dans la détermination des provisions techniques, 8. Nous avons revu l'existence d'actifs tant financiers et immobiliers correspondants au niveau des provisions techniques, 9. Nous avons revu les contrôles sur la gouvernance incluant la participation aux réunions importantes qui font partie du processus d'approbation des charges de provisions techniques et, l'appréciation des analyses de la Direction et mis à l'épreuve les actions prises suite aux réunions.

	<p>Sur la base de nos travaux d'audit, nous avons estimé que la méthodologie de détermination des provisions techniques de la CICA-RE, y compris le modèle, les hypothèses et les données clés utilisées par la Direction et les Administrateurs pour estimer les provisions techniques, sont comparables aux performances historiques et que les provisions techniques déterminées sont appropriées en la circonstance.</p>
<p>2. Créances détenues sur les Compagnies cédantes et rétrocessionnaires - et provisionnements</p>	<p>Travaux d'audit</p>
<p>Au 31 décembre 2018, l'encours des compagnies débitrices s'élève à un montant brut de 27 307 millions FCFA , provisionné à hauteur de 4 750 millions FCFA , soit un encours net de 22 557 millions FCFA , représentant 20% du total bilan-Actif.</p> <p>Les provisions sont constatées, sur propositions de la Direction Générale, sur la base des informations récoltées à l'occasion de conseils et assemblées générales de la CIMA et des organismes intervenants dans le secteur de l'assurance et de la réassurance.</p> <p>Les estimations de dépréciation de créances sur les cédantes font l'objet de jugements et d'hypothèses significatifs de la part des personnes constituant le gouvernement d'entreprise.</p> <p>Compte tenu de l'importance des créances détenues sur les cédantes, courtiers et rétrocessionnaires dans les comptes de la CICA-RE et des difficultés éventuelles des cédantes à faire face à leurs obligations, l'audit de cette rubrique des états financiers est considéré comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons mis l'accent de nos travaux d'audit sur la dépréciation des créances détenues sur les cédantes, les courtiers et rétrocessionnaires, sur la revue des données et hypothèses retenues par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise. De manière spécifique, notre audit a consisté à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprécier le contrôle interne qui gouverne la constatation de ces créances, leur évaluation et la détermination de leur valeur de réalisation, • Circulariser un échantillon représentatif et rapprocher les données extérieures avec celles de la CICA-RE, • Mettre à l'épreuve les jugements et hypothèses utilisés par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise constater la dépréciation des créances, • Tester un échantillon significatif des créances détenues sur les compagnies cédantes, les courtiers et les rétrocessionnaires, • Analyser et procéder au rapprochement avec le solde de la balance avec les éléments probants ; • Vérifier les rapprochements périodiques de comptes effectués entre la CICA-RE et les compagnies cédantes, les courtiers et les rétrocessionnaires ; • Analyser la cadence des recouvrements de créances restant dues et apprécier le niveau de provisionnement des créances au-delà d'une certaine période. <p>Sur la base des diligences mises en œuvre pour la validation des soldes des créances détenues sur les cédantes, les courtiers et les rétrocessionnaires, nous estimons que les hypothèses et données utilisées par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, pour déterminer la charge de provision y afférente, sont comparables aux performances historiques et que les soldes des créances détenues sur les cédantes, les courtiers et les rétrocessionnaires sont appropriés en la circonstance.</p>

3. Dépôts espèces et sinistres au comptant	Travaux d'audit
<p>Les dépôts espèces sont constitués des retenues effectuées à la source par les compagnies cédantes en vue de faire face aux règlements de sinistres de moindre importance pour le compte de la CICA-RE conformément aux dispositions du code CIMA.</p> <p>Les sinistres au comptant représentent des avances faites au profit des assurés pour soutenir les cédantes.</p> <p>Au 31 décembre 2018, l'encours des dépôts espèces et sinistres au comptant s'élève à un montant brut de 27 753 millions FCFA ., soit 25% de total bilan.</p> <p>Les personnes constituant le gouvernement d'entreprise recourent à des jugements et hypothèses significatifs pour évaluer les dépôts espèces et sinistres au comptant.</p> <p>Les dépôts espèces sont régis par les dispositions du code CIMA et s'imposent aux compagnies de réassurance sans qu'elles n'aient les moyens de leur gestion.</p> <p>Compte tenu de l'importance et la complexité de la tenue de ces montants, l'audit des dépôts espèces et sinistres au comptant est considéré comme un point clé de l'audit.</p>	<p>L'essentiel de nos tests a consisté à:</p> <ul style="list-style-type: none">• Faire une revue des contrôles régissant la génération des dépôts espèces et des sinistres y afférents ;• Circulariser les compagnies cédantes afin de s'assurer qu'elles sont en activité et ainsi confirmer les soldes de la CICA-RE dans leurs livres et les rapprocher avec les soldes de la Compagnie à l'arrêté des comptes ;• Analyser et procéder au rapprochement avec le solde de la balance ;• Vérifier l'exploitation des rapprochements périodiques de comptes entre la CICA-RE et les compagnies cédantes;• Vérifier la correcte évaluation des créances à la suite des rapprochements périodiques entre les parties ;• Effectuer des tests analytiques de vraisemblance et de cohérence pour s'assurer de la réalité des soldes à l'arrêté des comptes ;• Vérifier que des provisions à dû montant ont été constatées en cas de difficultés de la cédante à poursuivre son exploitation. <p>Nous estimons que les hypothèses et jugements utilisés par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise sont comparables aux performances historiques et que les soldes des dépôts et sinistres au comptant sont appropriés en la circonstance.</p>

4. Placements et instruments financiers	Travaux d'audit																								
<p>Les placements et instruments financiers s'analysent comme suit:</p> <p style="text-align: center;"><i>Montant en millions FCFA</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Montant Brut</th> <th>Provisions</th> <th>Montant Net</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Valeurs mobilières</td> <td>8 414</td> <td>-</td> <td>8 414</td> </tr> <tr> <td>Titres de participation</td> <td>2 246</td> <td>202</td> <td>2 044</td> </tr> <tr> <td>Titres de placement</td> <td>1 953</td> <td>594</td> <td>1 359</td> </tr> <tr> <td>Dépôts à terme (DAT)</td> <td>15 104</td> <td>-</td> <td>15 104</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>27 717</td> <td>796</td> <td>26 921</td> </tr> </tbody> </table> <p>Au 31 décembre 2018, l'encours des placements et instruments financiers s'élève à un montant brut de 27 717 millions FCFA , pour une provision de 796 millions FCFA , soit un montant net de 26 921 millions FCFA , représentant 24% de total bilan-Actif.</p> <p>La CICA-RE a pris des participations dans certaines compagnies d'assurance et autres entités. La valeur de ces participations peut se déprécier selon les performances économiques et financières de ces cédantes et entités.</p> <p>Les personnes constituant le gouvernement d'entreprise font appel à des jugements et hypothèses significatifs pour évaluer les titres de participation à l'arrêté des comptes.</p> <p>La CICA-RE a par ailleurs acquis des titres de placement dont certains sont soit cotés ou non cotés. Il se pose la problématique de la valorisation des titres non cotés à l'arrêté des comptes.</p> <p>Compte tenu de l'importance des placements et instruments financiers au bilan de la CICA-RE et des risques de dépréciation de leurs valeurs, l'audit des placements et instruments financiers est considéré comme un point clé de l'audit.</p>	Désignation	Montant Brut	Provisions	Montant Net	Valeurs mobilières	8 414	-	8 414	Titres de participation	2 246	202	2 044	Titres de placement	1 953	594	1 359	Dépôts à terme (DAT)	15 104	-	15 104	Total	27 717	796	26 921	<p>L'essentiel de nos tests sur les placements et instruments financiers a consisté en la mise en oeuvre des diligences suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons revu le contrôle interne régissant la comptabilisation des placements et instruments financiers. • Nous avons testé le modèle d'évaluation des provisions pour dépréciation des placements et instruments financiers ainsi que la pertinence des hypothèses et le bien fondé des jugements significatifs utilisés par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise pour évaluer les placements et instruments financiers. • Concernant les titres de participation, nous avons obtenus les états financiers audités des entités dans lesquelles la CICA-RE a des participations pour apprécier leurs performances économiques et financières. Lorsque des états financiers audités ne sont pas disponibles, nous avons utilisé d'autres méthodes d'évaluation, notamment celles des entités comparables par secteur économique d'activité. • Pour les titres de placement cotés, nous avons obtenu les valeurs boursières afin d'évaluer leur performance. • Pour les titres de placement non cotés, nous avons utilisé d'autres méthodes d'évaluation, notamment la méthode d'évaluation d'entités comparables par secteur d'activité, pour apprécier leur performance et s'il y a lieu, de considérer la constitution de provision. • Concernant les valeurs mobilières de placements, nous avons déterminé que ces valeurs n'avaient pas fait l'objet de moins-value durable pouvant justifier une dépréciation. • Concernant les dépôts à terme, nous avons circularisé les banques de dépôt et avons validés les documents probants. <p>Nous estimons que les jugements et hypothèses utilisés par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise sont comparables avec celles du marché, en accord avec les bonnes pratiques, et que les données clés pour estimer la valeur comptable des placements et instruments financiers, sont appropriées en la circonstance.</p>
Désignation	Montant Brut	Provisions	Montant Net																						
Valeurs mobilières	8 414	-	8 414																						
Titres de participation	2 246	202	2 044																						
Titres de placement	1 953	594	1 359																						
Dépôts à terme (DAT)	15 104	-	15 104																						
Total	27 717	796	26 921																						

RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS VIS-À-VIS DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise vis-à-vis des états financiers annuels

La Direction est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable des compagnies d'assurance et de réassurance de la zone CIMA ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de la fraude ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe à la direction et aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES VIS-À-VIS DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit (ISAs), nous exerçons notre jugement professionnel et gardons le scepticisme professionnel tout au long de la mission d'audit. Par ailleurs, nous :

- Identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives des états financiers qu'elles proviennent de la fraude ou qu'elles résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des diligences pour traiter ces risques et, obtenons des éléments probants suffisants et appropriés qui soutiennent le fondement de notre opinion. Le risque de non détection d'anomalies significatives provenant de fraudes est plus élevé que celui résultant d'erreurs, puisque la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations, ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenons une compréhension du contrôle interne applicable à l'audit permettant de concevoir des diligences appropriées en la circonstance et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Évaluons le caractère approprié des règles et méthodes comptables utilisées ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables faites et les déclarations et informations données en annexes des états financiers par la Direction.
- Concluons sur le caractère approprié de l'utilisation par les Administrateurs du fondement comptable de continuité de l'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, si une incertitude significative existe, due à des événements et conditions qui jettent un doute sérieux sur la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités.

- Si nous concluons qu'une incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention de l'utilisateur des états financiers dans notre rapport d'audit par référence à l'information relayée en annexe aux états financiers ou, si cette information est incomplète, de modifier notre opinion.
- Nos conclusions sont basées sur les évidences obtenues à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des conditions et événements futurs peuvent contraindre la Compagnie à arrêter la poursuite de ses activités.
- Evaluons la présentation générale, l'organisation et le contenu des états financiers, y compris les notes aux états financiers, et si les états financiers présentent les événements et transactions sous-jacents de sorte à leur donner une image fidèle

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise concernant, entre autres, le plan, l'étendue et l'exécution de l'audit, les faiblesses significatives d'audit y compris celles liées au contrôle interne identifiées au cours de l'audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration que nous avons satisfait aux exigences d'éthique relatives à l'indépendance et, les informons de toutes relations et autres sujets pouvant raisonnablement porter atteinte à notre indépendance et, le cas échéant, les mesures de sauvegarde.

A partir des informations communiquées aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous relevons les points les plus significatifs identifiés lors de l'audit des états financiers de l'exercice sous revue qui sont ainsi considérés comme des points clés de l'audit. Nous présentons ces points dans notre rapport d'audit à moins que des dispositions légales ou réglementaires en disposent autrement ou lorsque, dans le cas extrême, nous décidons que le cas ne doit pas être présenté dans notre rapport d'audit en considération de conséquences adverses pouvant raisonnablement nuire à l'intérêt public.

II. VÉRIFICATIONS ET AUTRES INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport de commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels).

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est de procéder aux vérifications et autres informations spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'anomalie significative dans les vérifications spécifiques et autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Dakar, le 07 Juin 2019



Mansour GAYE
Managing Partner
Grant Thornton Sénégal



RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux actionnaires de la CICA-RE,

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Compagnie, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Selon les dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêts économique, il s'agit des conventions ci-après:

- toute convention entre une société anonyme et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux adjoints ;
- toute convention entre une société et un Actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société ;
- toute convention à laquelle un Administrateur, un Directeur Général, un Directeur Général adjoint ou un Actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société est indirectement intéressé ou dans laquelle il traite avec la société par personne interposée ;
- toute convention intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des Administrateurs, le Directeur Général, le Directeur Général adjoint ou un Actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, Gérant, Administrateur, Administrateur Général, Administrateur Général Adjoint, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou autre dirigeant social de la personne morale contractante.

Ces conventions doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et avis doit en être donné aux Commissaires aux comptes qui présentent à l'Assemblée un rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de telles conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Votre Conseil d'Administration n'a porté à notre connaissance aucune convention conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE SOUS REVUE

- Convention de mise en place d'un Réseau Privé de Télécommunications par VSAT pour la CICA-RE

Administrateur Concerné: Jean Kacou DIAGOU

Nature et Objet

NSIA Technologies a signé avec la CICA-RE au cours de l'exercice 2014, un contrat pour la mise en place d'un Réseau Privé de Télécommunications par VSAT pour la CICA-RE. NSIA Technologies fait partie du groupe NSIA qui est actionnaire de la CICA-RE et représenté à son Conseil d'Administration par son Président Directeur Général, M. Jean Kacou Diagou, jusqu'en juin 2017 où il a quitté cette fonction.

Par cette convention, les deux parties s'engagent comme suit:

NSIA Technologies

NSIA Technologies s'engage, par les présentes, à exécuter toutes ses obligations techniques vis-à-vis de la CICA-RE, notamment celles définies dans le cahier des charges portant sur l'acquisition, l'installation et l'exploitation d'un Réseau Privé de Télécommunication par VSAT pour CICA-RE et, dans les délais spécifiés.

CICA-RE

La CICA-RE s'engage à:

- Faciliter l'accès à ses bureaux régionaux à NSIA TECHNOLOGIES,
- Mettre à la disposition de NSIA Technologies toutes les informations et données nécessaires pour la mise en œuvre du Projet,
- Se conformer au planning de décaissement tel que convenu d'accord parties et joint en annexe du protocole d'accord.

Modalités financières:

Le coût du projet revêt deux volets spécifiques:

- L'investissement en équipements (Antennes VSAT et Accessoires et Equipements indirect): 27 779 000 FCFA ;
- Les coûts récurrents annuels (d'internet, de maintenance et d'interconnexion): 35 814 000 FCFA .

Effets:

Sur l'exercice 2018, un montant de 35 814 000 FCFA a été facturé par NSIA Technologie dans le cadre de cette convention.

Dakar, le 07 Juin 2019



Mansour GAYE
Managing Partner
Grant Thornton Sénégal



ANNEXES

- BILAN 2018
- COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE 2018
- COMPTE GENERAL DE PERTES ET PROFITS 2018
- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 2018
- EXTRAIT DU RAPPORT DE NOTATION AM BEST
- EXTRAIT DU RAPPORT DE NOTATION GCR

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018				
ACTIF	MONTANT BRUT 2018	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET 2018	MONTANT* NET 2017
CHARGES IMMOBILISEES	546 761 948	321 990 109	224 771 839	186 919 742
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	10 341 233 389	3 582 163 192	6 759 070 197	6 655 940 224
IMMEUBLES	6 561 170 179	1 033 042 851	5 528 127 328	5 427 745 917
MATERIEL, MOBILIER, INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS	3 366 166 277	2 414 016 825	952 149 452	840 274 702
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	338 556 180	135 103 516	203 452 664	23 387 681
IMMOBILISATIONS EN COURS	75 340 753		75 340 753	364 531 924
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	40 266 946 456	201 600 146	40 065 346 310	33 446 340 648
CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES	25 580 839 104		25 580 839 104	20 480 209 907
FONDS DE GARANTIE POOL ENERGIE ET AVIATION	930 422 288		930 422 288	860 013 544
DEPOTS POUR SINISTRES AU COMPTANT	2 172 579 559		2 172 579 559	3 103 545 843
VALEURS MOBILIERES	8 414 574 023		8 414 574 023	6 668 031 764
PRETS	904 953 425		904 953 425	635 934 570
TITRES DE PARTICIPATION	2 245 511 276	201 600 146	2 043 911 130	1 680 638 239
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	18 066 781		18 066 781	17 966 781
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	51 154 941 793	4 105 753 447	47 049 188 346	40 289 200 613
PART DES RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
BRANCHES VIE	2 233 695 612		2 233 695 612	2 578 842 422
PROVISIONS MATHEMATIQUES	1 953 745 111		1 953 745 111	1 195 509 089
PROVISIONS DE SINISTRES	279 950 501		279 950 501	1 383 333 333
BRANCHES ELEMENTAIRES	8 377 774 257		8 377 774 257	8 249 675 955
PROVISIONS DE PRIMES	144 577 352		144 577 352	502 777 866
PROVISIONS DE SINISTRES	8 233 196 905		8 233 196 905	7 746 898 089
TOTAL PART DES RETROCESSIONNAIRES	10 611 469 869	0	10 611 469 869	10 828 518 377
VALEURS REALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES				
COMPAGNIES DEBITRICES	27 306 935 687	4 749 703 490	22 557 232 197	20 132 933 488
ACTIONNAIRES	13 654 333 339		13 654 333 339	
AUTRES DEBITEURS	207 157 987	3 381 255	203 776 732	137 874 556
COMPTE DE REGULARISATION (ACTIF)	531 053 361		531 053 361	400 552 358
TITRES DE PLACEMENT	1 953 178 885	593 860 906	1 359 317 979	1 518 693 722
CHEQUES ET COUPONS A ENCAISSER	21 504 000		21 504 000	92 585 731
BANQUES ET CHEQUES POSTAUX	16 966 063 729		16 966 063 729	17 122 244 102
CAISSE	7 575 217		7 575 217	8 282 515
TOTAL VALEURS REALISABLES OU DISPONIBLES	60 647 802 205	5 346 945 651	55 300 856 554	39 413 166 472
TOTAL GENERAL	122 414 213 867	9 452 699 098	112 961 514 769	90 530 885 463

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018		
PASSIF	MONTANT NET 2018	MONTANT NET 2017
CAPITAL PROPRES ET RESERVES		
CAPITAL SOCIAL	45 406 000 000	30 000 000 000
CAPITAL APPELE 32 492 666 667		
CAPITAL NON APPELE 12 913 333 333		
PRIME D'EMISSION	155 000 000	
RESERVE LEGALE	2 761 883 501	2 350 495 317
RESERVES FACULTATIVES	4 710 479 592	2 267 985 937
RESERVES POUR CATASTROPHES	858 327 479	858 327 479
REPORT A NOUVEAU		
TOTAL	53 891 690 572	35 476 808 733
RESERVES REGLEMENTEES		
RESERVES POUR FLUCTUATION DE CHANGE		
RESERVES POUR FLUCTUATION DE LA SINISTRALITE	2 517 051 361	2 517 051 361
ECARTS SUR CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ET SUCCURSALES		-3 967 937
TOTAL	2 517 051 361	2 513 083 424
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RECUES	22 120 000	33 180 000
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	332 233 121	425 791 985
DETTES A LONG ET MOYEN TERME		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	6 600 000	6 600 000
DETTES POUR ESPECES DEPOSEES PAR LES RETROCESSIONNAIRES EN REPRESENTATION D'ENGAGEMENTS TECHNIQUES	1 227 861 597	1 659 767 797
TOTAL	1 588 814 718	2 125 339 782
PROVISIONS TECHNIQUES		
BRANCHES VIE	4 685 549 903	6 593 537 989
PROVISIONS MATHEMATIQUES	3 349 379 560	3 868 450 424
PROVISIONS DE SINISTRES	1 336 170 343	2 725 087 565
BRANCHES ELEMENTAIRES	36 393 293 177	32 605 326 211
PROVISIONS DE PRIMES	5 552 385 267	4 709 762 764
PROVISIONS DE SINISTRES	30 840 907 910	27 895 563 447
TOTAL	41 078 843 080	39 198 864 200
DETTES A COURT TERME		
COMPAGNIES CREDITRICES	6 557 569 730	5 821 068 910
CREDITEURS DIVERS	2 036 628 861	683 552 270
COMPTES DE REGULARISATION (PASSIF)	723 176 779	598 027 363
BANQUES ET CHEQUES POSTAUX	563 549	258 942
TOTAL	9 317 938 919	7 102 907 485
RESULTAT (BENEFICE DE L'EXERCICE)	4 567 176 119	4 113 881 839
TOTAL GENERAL	112 961 514 769	90 530 885 463

COMPTÉ D'EXPLOITATION GÉNÉRALE EXERCICE 2018				
DEBIT	OPERATIONS BRUTES	OPERATIONS RETRO-CEDEES	OPERATIONS NETTES 2018	OPERATIONS NETTES 2017
I . BRANCHES VIE (V)				
SINISTRES				
Sinistres réglés	3 373 451 942	1 445 938 294	1 927 513 648	1 397 284 316
à ajouter: provisions de sinistres à la cloture de l'exercice	1 336 170 343	279 950 501	1 056 219 842	1 341 754 232
à déduire: provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	2 659 059 209	1 383 333 333	1 275 725 876	1 111 447 256
SINISTRES COMPETENCE DE L'EXERCICE	2 050 563 076	342 555 462	1 708 007 614	1 627 591 292
COMMISSIONS ET COURTAGES	1 273 805 161	222 700 062	1 051 105 099	1 232 329 051
II . BRANCHES NON VIE (NV)				
SINISTRES				
Sinistres réglés	20 902 311 487	1 709 175 935	19 193 135 552	17 758 454 970
à ajouter: provisions de sinistres à la cloture de l'exercice	30 840 907 910	8 233 196 905	22 607 711 005	20 148 665 358
à déduire: provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	28 110 142 600	7 747 000 263	20 363 142 337	20 604 908 110
SINISTRES COMPETENCE DE L'EXERCICE	23 633 076 797	2 195 372 577	21 437 704 220	17 302 212 218
COMMISSIONS ET COURTAGES	9 831 228 658	146 785 096	9 684 443 562	8 718 158 795
III . AUTRES CHARGES				
FRAIS DE PERSONNEL			2 860 513 113	2 454 753 590
TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS			1 248 549 274	989 386 719
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS			270 910 426	242 604 042
FRAIS DIVERS DE GESTION			1 446 370 732	1 154 706 138
FRAIS FINANCIERS			116 441 646	120 145 054
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			726 120 689	654 473 383
TOTAL AUTRES CHARGES			6 668 905 880	5 616 068 926
RESULTAT : BENEFICE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE			6 707 090 081	5 626 397 239
TOTAL GENERAL			47 257 256 456	40 122 757 521

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE EXERCICE 2018

CREDIT	OPERATIONS BRUTES	OPERATIONS RETRO-CEDEES	OPERATIONS NETTES 2018	OPERATIONS NETTES 2017
I . BRANCHES VIE (V)				
PRIMES NETTES D'ANNULATIONS	6 710 571 998	1 700 386 862	5 010 185 136	5 865 842 560
à ajouter: provisions mathématiques à l'ouverture de l'exercice	3 869 332 188	1 195 509 089	2 673 823 099	1 943 503 751
à déduire: provisions de sinistres à la cloture de l'exercice	3 349 379 560	1 953 745 111	1 395 634 449	2 672 941 335
PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE	7 230 524 626	942 150 840	6 288 373 786	5 136 404 976
II . BRANCHES NON VIE (NV)				
PRIMES NETTES D'ANNULATIONS	46 825 388 270	6 725 854 504	40 099 533 766	33 017 807 123
à ajouter: provisions de primes à l'ouverture de l'exercice	4 772 002 345	502 777 866	4 269 224 479	4 087 925 054
à déduire: provisions de primes à la cloture de l'exercice	5 552 385 267	144 577 352	5 407 807 915	4 206 984 898
PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE	46 045 005 348	7 084 055 018	38 960 950 330	32 898 747 279
III . PRODUITS FINANCIERS			2 007 932 340	2 081 605 266
INTERETS BANCAIRES			827 127 998	872 527 395
INTERETS DES PRETS ET AUTRES REVENUS			767 749 551	819 161 339
INTERETS SUR DEPOTS ESPECES			413 054 791	389 916 532
IV . AUTRES PRODUITS				
PRODUITS ACCESSOIRES			0	6 000 000
TOTAL III + IV			2 007 932 340	2 087 605 266
TOTAL GENERAL			47 257 256 456	40 122 757 521



COMPTE GENERAL DE PERTES ET PROFITS EXERCICE 2018		
DEBIT	2018	2017
Pertes sur exercices antérieurs	42 469 353	133 940 485
Dotations aux provisions HE	1 014 473 061	886 182 383
Pertes de change	524 806 608	224 260 189
Autres pertes exceptionnelles	680 807 446	464 038 037
Bénéfice net de l'exercice	4 567 176 119	4 113 881 839
TOTAL	6 829 732 587	5 822 302 933

CREDIT	2018	2017
Bénéfice d'exploitation de l'exercice	6 707 090 081	5 626 397 239
Profits sur exercices antérieurs	5 813 182	41 490 626
Reprises de provision HE	11 535 641	120 204 251
Profits de change	81 825 253	10 933 895
Autres profits exceptionnels divers	23 468 430	23 276 922
TOTAL	6 829 732 587	5 822 302 933

	ELÉMENTS	NOTE	2018	2017
	FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
	Résultat avant produits & charges financiers, impôts et éléments exceptionnels		4 815 599 387	3 664 937 027
	<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou</i>			
-	Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises (sauf celles portant sur l'actif circulant)		770 623 047	434 790 739
+	Reprises sur provisions		(163 585 077)	(149 935 280)
=	Résultat brut d'exploitation		5 422 637 357	3 949 792 486
	Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (r B.F.R.E.):			
-	Variation des créances d'exploitation		(2 244 277 637)	(4 925 159 154)
+	Variation des dettes d'exploitation		3 543 849 936	4 889 002 092
=	Flux net de trésorerie d'exploitation		6 722 209 656	3 913 635 424
	Autres encaissements et décaissements liés à l'activité:			
-	Frais financiers		(116 441 646)	(120 145 054)
+	Produits financiers		2 007 932 340	2 081 605 266
-	Charges exceptionnelles liées à l'activité		(2 262 556 468)	(1 708 421 094)
+	Produits exceptionnels liés à l'activité		122 642 506	195 905 694
=	Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)		6 473 786 388	4 362 580 236
	FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
-	Acquisitions d'immobilisations		(8 279 693 342)	(4 551 732 135)
+	Réductions d'immobilisations financières		930 966 284	0
+/-	Variation des autres postes (dettes et créances) relatifs aux immobilisations			
=	Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements (B)		(7 348 727 058)	(4 551 732 135)
	FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT			
+	Prime d'émission libérée au cours de la période		15 561 000 000	0
+	Capital libéré au cours de la période		13 654 333 339	0
-	Dividendes versés		(1 260 000 000)	(1 135 000 000)
-	Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)		646 666 661	(1 135 000 000)
	VARIATION DE TRESORERIE (A + B + C)		-228 274 009	-1 324 151 899
+	Trésorerie d'ouverture		17 222 853 406	18 547 000 305
=	Trésorerie de clôture		16 994 579 397	17 222 853 406

37^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 27-28 JUIN 2019 ABIDJAN (REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE)

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

Relative à l'approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes (exercice 2018)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers et les conventions réglementées, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Deuxième Résolution

Relative à l'affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le bénéfice de l'exercice 2018 s'élève à quatre milliards cinq cent soixante sept millions cent soixante seize mille cent dix neuf (4 567 176 119) FCFA , décide de l'affecter comme suit:

Réserve Légale (1/10 du bénéfice de l'exercice)	456 717 612 FCFA
Réserve facultative	2 713 458 507 FCFA
Bénéfice à distribuer	1 397 000 000 FCFA
TOTAL (Résultat Net)	4 567 176 119 FCFA

Troisième Résolution

Relative aux conditions d'exercice de la fonction d'Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de:

- Fixer, pour l'attribution de l'indemnité de services rendus à l'administrateur en fin de mandat, le délai de carence à six (06) mois de fonction au moins ou à la participation de l'administrateur à au moins deux (02) sessions du Conseil ;
- Retenir, dans la formule de détermination de l'Indemnité de Services Rendus, l'ensemble des revenus annuels perçus par l'Administrateur comme l'assiette de calcul de ladite indemnité ;
- Fixer, la rémunération globale annuelle du Conseil à un montant de Cent quarante sept millions quatre cent vingt mille (147 420 000) FCFA , à effet du 1^{er} janvier 2019, à charge pour le Conseil d'en assurer la répartition.

Quatrième Résolution

Relative à l'élection d'un Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 21.1 de l'Accord Révisé le 05 octobre 2018 à Paris (République Française) portant création de la CICA RE, élit, en qualité d'Administrateur, pour un mandat couvrant la période restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit du 29 juin 2019 jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019, Monsieur MAHAMAT ISSAKHA Haroune, représentant le groupe d'Etats TOGO-TCHAD.

Cinquième Résolution

Relative à la date et au lieu de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale a reçu les invitations du Gabon et du Mali pour l'organisation des 38^{ième} et 39^{ième} Assemblées Générales Ordinaires respectivement à Libreville et à Bamako.

Sixième Résolution

Relative à la motion de remerciement au pays hôte

L'Assemblée Générale Ordinaire exprime ses sincères remerciements au Gouvernement de Côte d'Ivoire pour l'accueil, l'hospitalité et toutes les facilités qui ont permis de tenir, avec succès, sa 37^{ième} réunion à Abidjan.

L'Assemblée Générale Ordinaire demande à son Président de transmettre, par l'intermédiaire des Autorités compétentes, au Chef de l'Etat, au Gouvernement et au peuple ivoirien, sa gratitude pour le soutien apporté à la CICA-RE et pour la généreuse manifestation de fraternité et d'amitié à l'endroit des participants venus des différents pays.



ÉCHOS DE LA 37^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Cérémonie d'ouverture de la 37^{ème} Assemblée ordinaire. Photo de famille



Séance de travail de la 37^{ème} Assemblée ordinaire



Séance de travail de la 37^{ème} Assemblée ordinaire



Vue partielle du diner de gala.



Mme NLEND Prisca Raymonda ; Présidente du Conseil d'Administration remettant une attestation à un séminariste



Le Directeur Général M. KOUAME remettant une attestation à une séminariste



M. Karim DIARASSOUBA ; DNA de Côte d'Ivoire remettant une attestation à une séminariste



M. NCHARE, SG CIMA remettant une attestation à un séminariste



**Compagnie Commune de Réassurance
des Etats Membres de la Conférence
Interafricaine des Marchés d'Assurances**

www.cica-re.com